Courrier des lecteurs 31

Lausanne **Benito Mussolini -**Julie Hofmann

Il est question de retirer à Mussolini, a posteriori, le titre de docteur honoris causa qui lui avait été décerné en 1937 par l'Université de Lausanne. Pourquoi ne pas reconnaître officiellement que cette décision était, pour le moins, regrettable? Pourquoi ne pas relever qu'au cours de la même cérémonie, le même titre fut décerné à une femme exceptionnelle? Son nom: Sœur Julie Hofmann, créatrice de la Fondation Eben-Hézer.

Et pourquoi ne pas saisir cette occasion pour faire découvrir une personnalité audacieuse? Une authentique pionnière. Pour construire, puis développer de A à Z l'institution qu'elle avait ouverte aux «blessés de la vie» et qui accueille aujourd'hui des personnes en situation de handicap, elle sut - inlassablement - récolter des fonds, convaincre personnel et bénévoles et sensibiliser la population romande au sort réservé à l'époque à bon nombre de marginaux. Il a été relevé récemment dans vos colonnes que seules quelques femmes ont donné leur nom à des rues de Lausanne. Qu'attend la Municipalité pour rendre à la Lausannoise Julie Hofmann l'hommage qui lui est dû? Marylise Klein-Marguet,

Nucléaire La Suisse des records

A propos de la Réflexion de Xavier Alonso intitulée «La politique du nucléaire français en trompe-l'œil»

En complément à cet excellent article, il me paraît intéressant de savoir qu'en Argovie la centrale Beznau 1 est en activité depuis 1969. Selon Wikipédia, cette centrale serait la plus ancienne en activité dans le monde.

Dernièrement, le Conseil des Etats, par 25 voix contre 20, a rejeté le scénario adopté par le Conseil national en décembre, permettant ainsi l'exploitation de cette centrale jusqu'à 60 ans... alors même que Bâle-Ville et Bâle-Campagne réclament la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim (Haut-Rhin), la plus vieille centrale française mise en service le 1er janvier 1978. De même pour les autorités genevoises qui demandent l'arrêt de la centrale du Bugey dont le premier réacteur est en fonction depuis 1972. Cherchez l'erreur... Mais faisons confiance à l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire qui veille sur nous et dormons sur nos deux oreilles!

Michel Regamey, Lausanne

Société Malhonnêteté intellectuelle?

Quand va-t-on se réveiller de ce délire? Notre société est malade d'aller trop bien? «Les pauvres ont des problèmes, les riches s'en créent.» On bataille sur des peccadilles, on se noie dans un déluge de considérations secondaires sur le respect de la vie, mais sur le fond on parle de quoi? C'est quoi la vie? La vie, c'est tuer. C'est faire des choix.

Et pour faire des choix qui vont tuer, le minimum c'est de se donner le recul de comprendre et connaître, et surtout de les assumer. Quand vous faites votre jardin, vous arrachez les «mauvaises herbes» afin qu'elles n'étouffent pas vos semis; on tue pas nos moutons; les mouches, les moustiques pour notre confort; le bétail pour nous nourrir: des milliers d'autres créatures pour tester nos médicaments... Bref, nous tuons tous directement ou indirectement pour vivre. Cette hécatombe nous semble normale et évidente car nous avons tacitement accepté ces raisons. Bien que ce soit inconfortable de penser que l'on a tous du sang sur les mains, cela crée un malaise qui révèle la monstrueuse hypocrisie: mangeons de la viande, mais c'est affreux de tuer le bétail; utilisons médicaments et produits de beauté, mais c'est ignoble la vivisection, et une belle paire de chaussure en cuir? Vous êtes végétalien? Et la nourriture de votre chat est produite comment? Donc le brassage émotionnel, la mobilisation de nos journaux et de nos élus pour savoir si l'on va tuer un chien qui mord, c'est une malsaine dérive. On souscrit à ce qui est caché, mais on s'insurge théâtralement et à des fins de mise en scène bien-pensante à ce qui est visible, pitoyable. Frank Johner, Bière

Parcs éoliens vaudois Pourquoi pareille opposition?

La majorité des personnes opposées aujourd'hui à l'éolien étaient, au départ, acquises à cette technique. En peu de temps se sont créées des associations contre ces projets lancés en grand nombre dans le canton, sans forcément contester le principe même des énergies renouvelables. Mais, comme l'a déclaré en 2014 le ministre anglais de l'Energie Hayes, «Les éoliennes sont si peu fiables du fait de leur intermittence qu'elles sont le plus inefficace moyen de production d'électricité jamais imaginé. Il s'agit de la plus grande escroquerie des temps

Dans 24 heures du 1er mars, on lit: «Les défenseurs de à l'éolien et 99% des oppositions viennent des privés.» Cette affirmation est fausse. En plus

de nombreux riverains, les grandes associations (WWF excepté) se sont opposées aux trois projets (Graty, Grands Plats et Mollendruz).

De nombreux rapports scientifiques accablants démontrent les effets nocifs sur les personnes, les animaux, la nature. Et on retrouve chaque fois les mêmes problèmes: l'extrême difficulté de gérer ce courant aléatoire, les débâcles financières, les procès, les fractures sociales, etc.

Même en Suisse, avec peu d'éoliennes, on peut déjà constater des dommages. Exemple la commune de Muriaux, canton du Jura. On lit, dans un document du 3 mars 2011: «Notre autorité est très sensible à votre inquiétude et regrette vivement les nuisances que vous subissez dans votre vie de tous les jours depuis l'installation de ces trois éoliennes. Sachez que les autorités communales sont démunies devant cet obstacle car elles ont été aussi trompées par ce projet en faisant confiance aux promoteurs.» Ne pas tenir compte des expériences déjà faites chez nous et à l'étranger, c'est clairement la politique

Bernard Revmond, L'Isle. et un collectif de citoyens: Isabelle Plattner, Olivier Jean-**Petit-Matile, Philippe Tauxe**

de l'autruche!

Assurance-maladie A soutenir!

A propos de la Réflexion de M. Mathieu Fleury intitulée «Une assurance santé, ça change la vie» (24 heures du 12 mars 2016).

M. Fleury, secrétaire général de la FRC, présente une nouvelle conception de notre assurance-maladie. Sa prise et mérite d'être étudiée très sérieusement. En effet, son application serait simple. elle aurait le mérite de régler la concurrence entre les caisses, elle permettrait à celles-ci

de continuer, comme le dit M. Fleury, de pratiquer l'assurance de base et l'assurance complémentaire, ce qui est une simplification pour les assurés.

Concernant la création d'une caisse de compensation, on peut s'inspirer également de ce qui s'est fait lors de la mise en vigueur de la convention vaudoise d'hospitalisation conclue entre l'Etat de Vaud, le CHUV, les hôpitaux, les EMS, la SVM et les caisses maladie. Celles-ci versaient un même forfait journalier valable pour les établissements hospitaliers et d'hébergement, plus les honoraires médicaux hospitaliers à la Centrale d'encaissement qui recevait également la part de l'Etat. Et la centrale allouait à chaque établissement son prix de revient journalier, accepté chaque année par les

partenaires. En conclusion, j'estime qu'il faut soutenir la proposition de la FRC et de son secrétaire général. **Adalbert Jaques, expert** diplômé en finance et controlling, ancien président de la Fédération vaudoise des caisses maladie, La Sagne/Sainte-Croix

Fiscalité Mourir, serait-ce créer des richesses?

A en croire M. Broulis, décéder doit constituer une façon de créer des richesses. Dans le supplément fiscal de samedidimanche 12-13 mars 2016, notre grand argentier explique en effet que «l'impôt n'est pas... une punition que l'Etat inflige à ses citoyens. C'est un prélèvement sur la création de richesses, et uniquement cette création» (p. 2). J'en déduis donc que le décès entraîne la miraculeuse augmentation d'un patrimoine lors de sa transmission puisqu'il existe dans notre canton un impôt sur les successions (sauf pour le conjoint survivant). Ou bien M. Broulis prend les

contribuables pour des imbéciles ou bien il rêve tellement de la suppression dudit impôt qu'il fait comme si c'était déjà le cas. Il est grand temps que ce rêve devienne réalité!

Anne Sandoz Dutoit, Saint-Prex

Et la solidarité?

Ce supplément fiscal nous renseigne utilement, de manière claire, avec graphiques à l'appui, sur l'impôt vaudois. Fort bien, merci à l'Administration cantonale.

Le problème que je souhaite développer brièvement est situé ailleurs, sur le plan fédéral. C'est là qu'il y a un défaut notoire. Deux contribuables, monsieur et madame, deux enfants, revenus et fortunes égaux, distants de 200 km, Hergiswil (NW) pour l'un et Lausanne pour l'autre. L'un paie - celui de Hergiswil - la moitié de l'impôt de l'autre. Cela est totalement injuste! Un autre exemple, la taxe auto: entre Argovie et Vaud, c'est une variation du simple au triple!

C'est un truisme de dire qu'il y a des cantons riches et des cantons pauvres, mais il y a le lien confédéral et celui-ci a un nom: solidarité. Les parlementaires fédéraux seraient bien inspirés de graver en leur esprit et de l'appliquer la devise de la Suisse: «Un pour tous, tous pour un».

Roger Rigo, Le Mont-sur-Lausanne

Ecrivez-nous

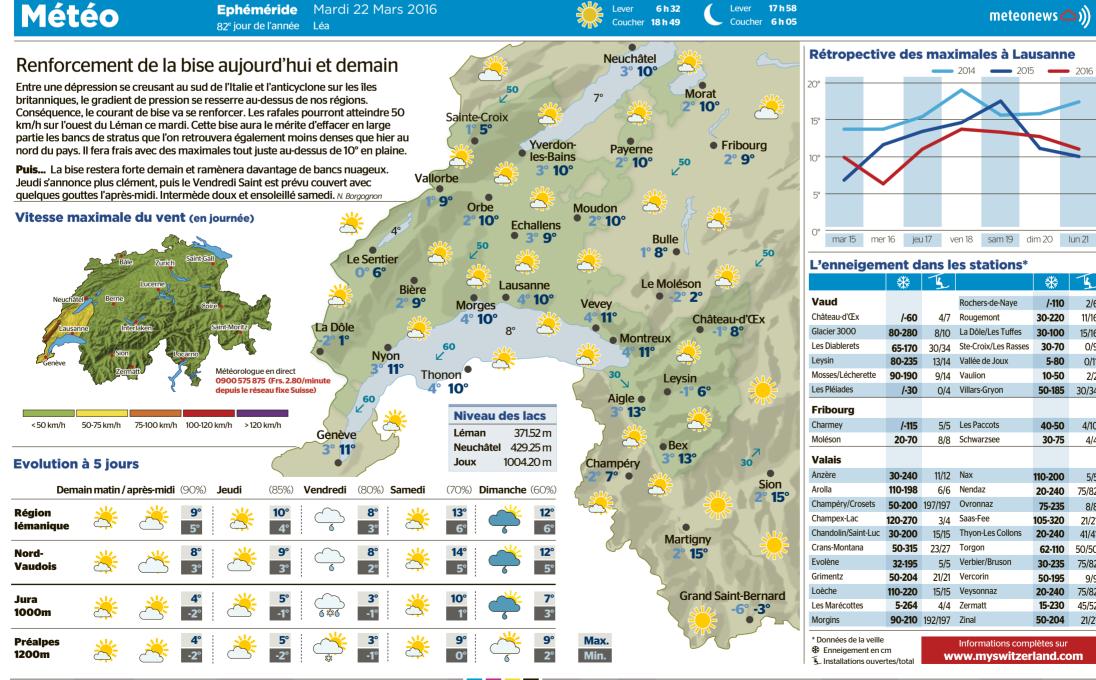
Vos réactions, votre opinion nous intéressent Envoyez votre lettre à

courrierdeslecteurs@24heures.ch

ou à 24 heures, av. de la Gare 33, case postale 585, 1001 Lausanne. Le texte doit être concis (au maximum 1700 signes, espaces compris), signé, et comporter une adresse postale complète ainsi qu'un numéro de téléphone. La rédaction se réserve le droit de choisir les titres et de réduire les lettres trop longues.

meteonews (2)))

les loups pour qu'ils ne mangent de position est très intéressante modernes.» (24 heures du 11 mars 2016). l'environnement sont favorables





90-210 192/197

Zinal

50-204

www.myswitzerland.com

21/21